



separation difficile entre concubin

Par **babou62**, le **22/07/2009** à **21:11**

bonjour

voila nous ne sommes pas mariés mais avons un enfant.

lui n'est pas d'accord pour notre séparation et me retient de part notre enfant; Comment puis-je faire pour que cela se passe bien ? Ai-je le droit de quitter le domicile avec ou sans mon enfant ? ou dois-je rester au sein du foyer familial temps que tout n'est pas réglé. Ou si je quitte le foyer familial car l'entente y est plutôt mauvaise est-ce que je peux demander le droit de garde par la suite.

bien cordialement. merci d'avance pour vos réponses.

Par **Anne**, le **24/07/2009** à **19:03**

Bonjour,

Il n'y a pas de domicile familial puisque vous n'êtes pas mariée.

Vous avez tout-à-fait le droit de quitter le logement dans lequel vous résidez actuellement.

Afin de régulariser la situation dans les meilleurs délais, pour votre enfant, vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Il statuera sur le droit de garde, le droit de visite et d'hébergement et le montant de la pension alimentaire.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.